

ISSN 0835-6165

COMMUNIQUÉ

**Une publication du
Conseil du Premier ministre
sur la condition des personnes handicapées**



Édition d'automne 2011

Téléphone : 506-444-3000 ou 1-800-442-4412

Télécopieur : 506-444-3001

Courriel : pcsdp@gnb.ca

Site Web : www.gnb.ca/conseil

This newsletter is available in English!

Table des matières

| | |
|--|----------|
| Mot de la directrice générale..... | 1 |
| Nos condoléances | 2 |
| Commentaires sur le plan d'action qui sera diffusé l'an prochain..... | 2 |
| Modifications proposées au Plan de médicament sur ordonnance | 2 |
| Relais du 25^e anniversaire de la Tournée mondiale Rick Hansen..... | 3 |
| Novembre est le Mois de la sensibilisation au diabète | 4 |
| Le gouvernement fédéral lance un examen des régimes enregistrés d'épargne-invalidité...5 | 5 |
| Fonds provincial d'accès aux loisirs | 5 |
| Améliorer les exigences relatives à la conception universelle en vertu de la <i>Loi sur l'urbanisme</i> | 6 |
| Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes | 6 |
| Changements dans les soins de santé primaires au Nouveau-Brunswick..... | 7 |
| NB ParaGolf Abilities | 8 |
| Équipement de réadaptation | 9 |

Mot de la directrice générale



Depuis la diffusion du dernier *Communiqué*, le nouveau *Plan d'action sur les questions touchant les personnes handicapées* et le nouveau *Plan d'action en matière d'emploi* tiennent le Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées très occupé. Nous poursuivons notre travail avec les clients, les groupes communautaires et les intervenants clés afin de réaliser un certain nombre de projets importants qui profiteront à toutes les personnes handicapées au Nouveau-Brunswick.

Nous réunissons actuellement les résultats du questionnaire sur le *Plan d'action touchant les personnes handicapées* que nous avons envoyé à tous les intervenants dans la province. Ces données nous aideront à rédiger le nouveau *Plan d'action sur les questions touchant les personnes handicapées*, que nous présenterons au gouvernement pendant la Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées de 2012. En plus d'avoir tenu le Sommet pour les intervenants du secteur touchant les personnes handicapées et organisé ce sondage, nous avons animé une séance de discussion ouverte à Moncton afin de cerner les problèmes et les préoccupations des gens de la région. Cette séance d'échange de renseignements a réuni beaucoup de participants, soit plus de 40. Nous espérons organiser bientôt une séance de discussion ouverte dans la région de Bathurst.

Je désire remercier tous ceux et celles qui nous ont fait part de leurs commentaires et j'encourage les personnes qui désirent en faire autant à communiquer avec nous. Je me réjouis à la perspective de continuer à mobiliser le gouvernement et à faire progresser le dossier des questions touchant les personnes handicapées.

Je remercie les membres et les employés du Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées de leurs efforts énormes.

Christyne Allain, directrice générale



**Le Conseil tien à remercier Michelle pour ses nombreuses contribution et sa dévotion au sein du Conseil durant son séjour en tant que présidente.
Merci pour votre soutien continue !**

Dans l'ordre habituelle: Michelle Horncastle, présidente et Christyne Allain, directrice exécutive.

Nos condoléances



Au nom du Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées, je désire exprimer mes condoléances sincères à la famille et aux amis de M. Jean LeBlanc, décédé au mois de septembre dernier. Membre de longue date du Conseil, Jean était connu pour son travail dans la communauté des personnes handicapées, surtout dans la région du Grand Moncton. Il aimait faire du bénévolat pour de nombreux groupes et n'avait jamais peur de défendre les droits des personnes handicapées. Nous lui serons éternellement reconnaissants de sa contribution au Conseil et d'avoir

fait du Nouveau-Brunswick un meilleur endroit pour tout le monde!

Commentaires sur le plan d'action qui sera diffusé l'an prochain

Le Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées a récemment réalisé un sondage afin d'aider les personnes et les groupes intéressés à nous faire part de leurs commentaires sur le niveau actuel des services offerts dans l'ensemble de la province aux personnes de tout âge ayant différents types de handicaps. Les renseignements que nous compilerons à partir des commentaires reçus serviront à élaborer un nouveau plan d'action qui abordera les différentes questions liées aux handicaps. Nous espérons diffuser ce nouveau rapport pendant la Semaine de sensibilisation à la situation des personnes handicapées de 2012. Nous désirons prendre le temps de vous remercier pour vos commentaires!

« L'effort constant et déterminé casse toute résistance et balaie tout obstacle. »
– Claude M. Bristol

Modifications proposées au Plan de médicament sur ordonnance

Le gouvernement provincial propose de modifier le Plan de médicaments sur ordonnance du Nouveau-Brunswick dans le but d'en assurer la viabilité pour les générations à venir.



« L'augmentation des coûts des médicaments sur ordonnance pose un sérieux défi à notre système de soins de santé », a déclaré la ministre de la Santé, Madeleine Dubé. « Alors que les coûts du plan ont plus que doublé au cours des 10 dernières années pour se chiffrer à 188 millions de dollars, le plan n'a pas augmenté le montant de la quote-part depuis 1996. Il est clair que ce n'est pas viable. »

Le gouvernement suggère d'accroître le plafonnement de la contribution que doivent verser les aînés couverts par le plan. Ce montant passerait de 250 dollars à 500 dollars par année civile. La somme de 9,05 \$ payée pour chaque ordonnance resterait la même.

On prévoit que cette proposition entraînerait une économie de coût de trois millions de dollars par année. Cette modification toucherait moins de la moitié des 48 000 personnes âgées participant à l'heure actuelle au plan puisque seulement les aînés qui obtiennent plus de 28 ordonnances par année et qui atteignent le plafonnement actuel de 250 \$ verraient une augmentation.

Un projet de règlement sera affiché, aujourd'hui, pour une période de 30 jours afin de permettre au public et aux intervenants de soumettre leurs commentaires.

« Si nous voulons conserver un programme qui aide les Néo-Brunswickois à payer les coûts de leurs médicaments, il doit être viable afin qu'il puisse continuer à profiter aux gens qui en ont besoin pour bien des années à venir », a affirmé Mme Dubé.

De plus amples renseignements sur le projet de règlement sont disponibles sur le site Web du ministère de la Santé : www.gnb.ca/santé

Relais du 25^e anniversaire de la Tournée mondiale Rick Hansen



Le 6 octobre dernier, l'équipe du Relais Rick Hansen s'est rendue dans la région de Fredericton. De bonnes dizaines de participants ont été sélectionnés afin de porter la médaille Rick Hansen partout dans la ville. Une célébration au centre Currie du campus de l'University of New Brunswick a couronné l'activité. Sarah Lord a été choisie pour être la dernière porteuse de médaille. Des centaines de spectateurs et de bénévoles de la collectivité l'ont saluée pendant qu'elle montait sur le podium pour rencontrer

Rick Hansen.

Le Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées désire remercier Rick Hansen et son équipe du relais pour cette formidable activité. Il souhaite aussi remercier la Ville de Fredericton d'avoir tenu la cérémonie et de l'avoir invité à cette journée très spéciale.

Afin d'obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le lien suivant sur YouTube : <http://www.youtube.com/watch?v=Rvn0eigKCs0>

Des photos de l'activité sont affichées sur le site Web du Conseil, à l'adresse <http://www.gnb.ca/conseil/>.

Novembre est le Mois de la sensibilisation au diabète

La population du Nouveau-Brunswick est invitée à souligner le Mois de la sensibilisation au diabète en prenant les démarches nécessaires pour réduire le risque de développer cette maladie.



Les gens peuvent prendre les mesures suivantes afin d'éviter de développer le diabète :

- maintenir un poids santé;
- manger sainement;
- faire de l'exercice régulièrement; et
- maintenir un niveau acceptable de tension artérielle, de cholestérol et de glucose.

En juin, le gouvernement provincial a annoncé une stratégie globale sur le diabète axée sur la prévention, ainsi qu'un soutien et des soins améliorés offerts plus tôt aux personnes dans la prise en charge du diabète afin de diminuer le fardeau de la maladie de façon importante.

La stratégie de quatre ans comprend :

- une détection améliorée et une meilleure éducation des patients, l'accès à des médicaments, des fournitures et des appareils à des prix abordables ainsi qu'une surveillance accrue de la gestion du diabète;
- améliorer l'accès à un plus grand nombre d'outils d'autogestion abordables et adaptés à divers niveaux d'apprentissage et de préférences;
- fournir des équipes de soins de santé qui auront accès à des technologies pour les aider à assurer une surveillance adéquate de la maladie, et des outils de prise de décision qui cadreront avec la pratique clinique fondée sur les preuves et les pratiques exemplaires; et
- fournir aux citoyens, aux fournisseurs de soins et aux planificateurs du système de santé l'accès à l'information adéquate leur permettant de promouvoir la santé individuelle, celle de la population et celle des patients.

« Traditionnellement, les services de soins de santé mettent l'accent sur les personnes une fois qu'elles ont développé la maladie et qu'elles souffrent de complications qui nécessitent des services hospitaliers importants, a affirmé Mme Dubé. Il faut mettre davantage l'accent sur les activités liées à la promotion de la santé et à la prévention de la maladie en vue de réduire le fardeau du diabète qui pèse sur notre société et le système de soins de santé. Notre objectif avec la première stratégie complète de la province sur le diabète est de présenter une feuille de route claire visant expressément à s'attaquer au problème croissant du diabète au cours des quatre prochaines années. »

De plus amples renseignements sur la prévention du diabète sont disponibles sur le site Web du ministère.

LIEN :

Stratégie globale sur le diabète : www.gnb.ca/santé

Le gouvernement fédéral lance un examen des régimes enregistrés d'épargne-invalidité

S.v.p voir ci dessous pour le lien concernant le gouvernement fédéral qui lance un examen des régimes enregistrés d'épargne-invalidité :

<http://www.fin.gc.ca/n11/11-103-fra.asp>

Fonds provincial d'accès aux loisirs

Est-ce que vous ou une personne que vous connaissez auriez besoin d'aide pour devenir actif dans votre communauté? Si oui, poursuivez votre lecture!

Recreation New Brunswick, en partenariat avec le ministère du Mieux-être, de la Culture et du Sport, est heureux d'annoncer un nouveau projet intitulé le **Fonds provincial d'accès aux loisirs**. Nous cherchons à multiplier les possibilités de vie active pour les personnes handicapées au Nouveau-Brunswick. Nous voulons aider à réduire les obstacles financiers qui les empêchent de vivre un mode de vie sain.

Comment? Les personnes handicapées peuvent présenter une demande d'aide financière dans le cadre du **Fonds provincial d'accès aux loisirs** afin d'aider à payer les frais d'un mode de vie actif. Vous souhaitez devenir membre d'un centre de conditionnement ou suivre un cours d'aquaforme? Nous pouvons contribuer aux frais d'inscription. Vous voulez participer à un camp de vacances ou à un programme parascolaire? Encore une fois, nous pouvons vous aider à payer les frais! Nous vous aiderons même à payer certains équipements et frais de transport. En fait, nous pouvons couvrir les dépenses d'à peu près n'importe quelle activité, à condition qu'elle soit « ACTIVE » et d'une certaine durée. Il vous suffit de remplir une formule de demande bien simple et de l'envoyer à Recreation NB. Rien de plus facile!

Pour obtenir de plus amples renseignements ou une formule de demande, n'hésitez pas à communiquer avec Recreation New Brunswick ou à visiter notre site Web au www.recreationnb.ca. Au plaisir de recevoir de vos nouvelles!

Recreation New Brunswick

55, chemin Whiting, bureau 34

Fredericton (N.-B.) E3B 5Y5

Téléphone : 506-457-1939

Télécopieur : 506-450-6066

Courriel : programs@recreationnb.ca



Améliorer les exigences relatives à la conception universelle en vertu de la *Loi sur l'urbanisme*

Le rôle des personnes handicapées dans la société gagne en importance maintenant plus que jamais et doit être reconnu. Celles-ci ne font pas que consommer des services. Elles en offrent aussi. Les personnes handicapées participent à toutes les sphères de la vie communautaire et, ce faisant, elles utilisent tous les types d'installations. Le pourcentage de personnes handicapées de tout âge est déjà élevé et continuera d'augmenter au cours des prochaines décennies.

Il devient de plus en plus manifeste que les exigences relatives à la conception universelle dans le *Code du bâtiment* doivent être suffisantes en vue d'inclure complètement les personnes handicapées dans toutes les sphères de la société.

Le Conseil applaudit le premier ministre et le ministère de la Sécurité publique pour l'adoption d'une approche proactive visant à rendre les codes du bâtiment plus adaptés aux besoins des personnes handicapées.

Le Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées soutient l'idée de doter l'ensemble de la province d'un code du bâtiment unique qui prévoit des normes minimales et se réjouit à la perspective de collaborer à ce projet avec le ministère de la Sécurité publique et les intervenants. Après l'adoption d'un tel code, il faudra encourager les municipalités ou les commissions au surpassement des normes minimales de conception à accès facile. En ayant une norme universelle et des inspecteurs qualifiés, nous pourrions assurer l'uniformité de l'application du code du bâtiment dans l'ensemble de la province.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

S.v.p. voir le site Web pour obtenir l'information sur accessibilité des services pour la télévision pour les personnes ayant une déficience visuelle, les personnes sourdes ou malentendantes, accès aux services sans fil, les documents en médias substitués, services de relais téléphonique, la vidéodescription présente et éventuelle, etc.

<http://www.crtc.gc.ca/fra/access.htm>



Changements dans les soins de santé primaires au Nouveau-Brunswick

Les transformations apportées aux soins de santé primaires au Nouveau-Brunswick seront dictées en partie par les points de vue et la rétroaction obtenus dans le cadre du sommet sur les soins de santé primaires qui a eu lieu à Fredericton. Le premier ministre, David Alward, s'est adressé aux participants, à l'occasion de la fin de l'événement.

« La transformation des soins de santé primaires représente la première étape en vue d'améliorer l'état de santé de la population du Nouveau-Brunswick et de mettre en place un système de soins de santé solide et efficace, a déclaré M. Alward. J'ai hâte d'aller de l'avant avec une approche plus axée sur les soins de santé primaires afin de garantir la pérennité de notre système de santé pour les générations à venir. »

Le sommet a regroupé des experts de partout au Canada ainsi que des intervenants de toutes les régions du Nouveau-Brunswick, notamment des responsables des politiques et des décideurs du gouvernement, des praticiens des soins de santé primaires, des organismes du domaine de la santé, et des chefs de file du milieu universitaire et de la communauté. Les discussions ont porté sur des modèles fructueux de prestation de soins; sur les possibilités et les défis qui existent dans le secteur des soins de santé primaires; et des stratégies au sein de chacun des quatre piliers des soins de santé primaires (accès, équipes, information opportune et mode de vie sain).

Selon les délégués, il faut améliorer l'accès aux soins de santé primaires, et les collectivités doivent être en mesure de s'exprimer lorsque vient le temps de déterminer leurs besoins.

De nombreux échanges ont traité d'une approche de travail en équipe pour la prestation des soins de santé primaires, la composition de ces équipes et la façon d'encourager l'adoption de cette méthode au sein du système de santé du Nouveau-Brunswick.

Un autre sujet clé qui a été abordé était celui du fardeau des maladies chroniques dans la province et des moyens pour le gouvernement, les collectivités et les fournisseurs de soins de santé de travailler en collaboration afin de promouvoir des modes de vie sains et une meilleure autogestion des maladies chroniques.

L'utilisation des technologies de l'information pour relier les fournisseurs de services ainsi que l'évaluation du rendement et des résultats ont été ciblés comme des mesures importantes pour mieux coordonner les soins offerts aux patients.

En mars, la ministre de la Santé, Madeleine Dubé, a rendu public un document intitulé *Amélioration de l'accès aux soins de santé primaires et de la prestation de ces services au Nouveau-Brunswick*. Ce rapport renfermait 12 recommandations visant à améliorer les services de soins de santé primaires.

Le document a été préparé par le Comité directeur des soins de santé primaires, qui a formulé ces recommandations dans le but de donner aux gens du Nouveau-Brunswick l'accès à une équipe de médecine familiale qui pourra leur fournir des soins de santé primaires personnalisés, complets et coordonnés.

Dans le cadre de l'engagement du gouvernement provincial envers l'engagement des citoyens, les Néo-Brunswickois ont été invités à lire les recommandations du rapport et à soumettre leurs commentaires. Des représentants du ministère de la Santé ont rencontré des intervenants afin d'obtenir leur rétroaction. Tous les commentaires recueillis au cours des derniers mois ont fait l'objet de discussions au sommet.

Les recommandations du comité qui seront présentées au gouvernement provincial au début de l'année 2012 tiendront compte des principaux thèmes du sommet.

NB ParaGolf Abilities



NB Paragolf Abilities offre un cours de golf à l'intention des personnes handicapées. Aucune expérience n'est requise.

NB Paragolf Abilities est aussi à la recherche de personnes désirant devenir caddies ou mentors bénévoles. Ces personnes recevront une formation en compagnie des personnes handicapées par M. Ryan Kingston, de l'Association canadienne des golfeurs professionnels.

Des séances sont offertes tous les mois.

Afin de vous inscrire ou d'obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec M^{me} Stacey Copeland par téléphone, au 506-452-1544, par télécopieur, au 506-451-8309, ou par courriel, à scopeland@cdba-nb.ca. Site Web : <http://www.cdba-nb.ca/>.

« Le bambou qui se plie est plus fort que le chêne qui résiste. » –
proverbe japonais

Équipement de réadaptation

Comme vous savez peut-être, le Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées est un organisme d'étude, de consultation et de partage d'information qui a été créé pour donner son avis au gouvernement provincial sur les questions relatives à la condition des personnes ayant des handicaps. Le Conseil représente tout les handicaps pour l'entière de la province du Nouveau-Brunswick.

Dans le but de fournir des informations plus pertinentes et utiles aux personnes ayant un handicap, le Conseil du Premier ministre comprend une page sur notre site Web où les individus peuvent avoir tout équipement/articles liés à un handicap énumérés dont ils ont l'intention de vendre ou de faire un don. Il s'agit d'un service gratuit, que nous fournissons au grand public et aux organismes sans but lucratif.

Si vous représentez un organisme à but non lucratif qui fournit des services aux personnes ayant un handicap, nous désirons étendre l'offre à votre groupe de prendre gratuitement avantage de cette ressource. Faites-nous parvenir une brève description de l'article, les coordonnées (veuillez inclure où l'article se trouve, c'est-à-dire la ville, le village, etc.) et le prix demandé. L'information dans les deux langues officielles serait appréciée, sinon seulement une traduction limitée sera fournie.



Les fournitures affichées sur notre site Web peuvent être consultés à : www.gnb.ca/0048/PCSDP/itemsforsale-f.asp. Votre organisation peut avoir des renseignements affichés à cette page Web en communiquant avec notre bureau au

Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées

Telephone: 506-444-3000

Toll-free: 1-800-442-4412

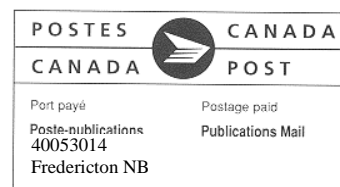
Fax: 506-444-3001

Address: Suite 648, 440 King Street, Fredericton, N.B. E3B 5H8

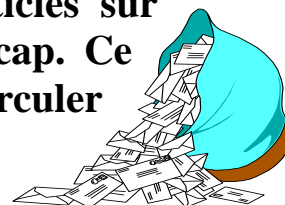
« Plus vous générez d'idées, meilleures sont vos chances trouver une excellente solution. » – Arthur Vangundy



**Conseil du Premier ministre sur la condition des
personnes handicapées**
440, rue King, bureau 648, Fredericton (N.-B.) E3B 5H8
Téléphone : 506-444-3000 ou 1-800-442-4412
Télécopieur : 506-444-3001
Courriel : pcsdp@gnb.ca
Site Web : www.gnb.ca/conseil
Rédaction : Christyne Allain
Conception et mise en page : Kristin Colwell



Nous serions heureux de recevoir pour notre bulletin des articles sur n'importe quel sujet concernant les personnes ayant un handicap. Ce bulletin peut être offert en médias substitués. Veuillez le faire circuler dans votre bureau et auprès de vos amis.



AVIS

L'édition de septembre 2011 du *Répertoire des services offerts aux personnes ayant un handicap au Nouveau-Brunswick* est disponible. Si vous voulez en recevoir un exemplaire, veuillez retourner le formulaire suivant dûment rempli au bureau par télécopieur ou par courrier.

Nom : _____

Organisation : _____

Adresse : _____ Code postal : _____

Téléphone : _____ Télécopieur : _____

Courriel : _____ Langue : Anglais _____ Français _____

Renvoyez au : Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées
440, rue King, bureau 648, Fredericton (N.-B.) E3B 5H8
Télécopieur : 506-444-3001 Courriel : pcsdp@gnb.ca

Les mises à jour sont disponibles sur demande pendant l'année.